



Assemblée générale

Distr. générale
28 août 2013
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Vingt-quatrième session

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,
y compris le droit au développement**

Mise en œuvre de la résolution 23/26 du Conseil des droits de l'homme sur la détérioration de la situation des droits de l'homme en République arabe syrienne et la nécessité d'autoriser immédiatement l'accès de la commission d'enquête

Note du secrétariat*

Dans sa résolution 23/26, le Conseil des droits de l'homme a invité le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées à lui présenter à sa vingt-quatrième session son rapport à l'Assemblée générale sur la situation extrêmement précaire des personnes déplacées en République arabe syrienne, conformément à la résolution 67/262 de l'Assemblée générale. Le secrétariat a l'honneur de renvoyer le Conseil au rapport que le Rapporteur spécial a soumis à l'Assemblée générale (A/67/931).

* Soumission tardive.